

Le 3 mars 2025

PROCÈS-VERBAL de la huit cent soixante-troisième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Monsieur le Maire Marc Louis-Seize, madame la conseillère Anne-Marie Arcand et messieurs les conseillers, Luc Verner, Pierre Pharand, Martin Proulx et Sébastien Renaud.

EST ABSENT :

2025-03-3003 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte l’ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier. Le point 9.3 de l’ordre du jour est retiré.

Adoptée à l’unanimité

2025-03-3004 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l’unanimité

2025-03-3005 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d’urbanisme du 10 février 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d’urbanisme du 10 février 2025 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

2025-03-3006 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 1 324 793.44 \$ tel qu’indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-25-02, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu’à l’article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 4 (Chèques)	149 521.20 \$
PAGE 11 (Prélèvements)	669 110.37 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires (Janvier)	218 871.00 \$
SALAIRE DU	
2 janv. 2025	27 206.34 \$
9 janv. 2025	25 884.30 \$
16 janv. 2025	25 243.58 \$
23 janv. 2025	25 377.90 \$
30 janv. 2025	26 961.46 \$
REMISE PROVINCIALE (Janvier)	83 087.74 \$
REMISE FÉDÉRALE (Janvier)	34 652.27 \$
SOUS-TOTAL	1 285 916.16 \$
CONSEIL (Février)	10 604.04 \$
POMPIERS ET PR (9 Janvier)	19 015.65 \$
POMPIERS ET PR (23 Janvier)	9 257.59 \$
TOTAL	1 324 793.44 \$

Adoptée à la majorité

Avis de vacance d’un poste au conseil

Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que suite à la démission de M. Éric Antoine de son poste de conseiller du district des Arpents-Verts, ledit poste est vacant.

Le directeur général et greffier-trésorier informe également le conseil qu’une élection partielle n’aura pas à être tenue étant donné que cette démission survient moins de 12 mois avant les élections générales prévues pour le 2 novembre 2025.

AVIS DE MOTION - Règlement 2025-004

Le conseiller **Pierre Pharand**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2025-004 abrogeant et remplaçant le règlement 2020-005 relatif au traitement des élus municipaux

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion.

AVIS DE MOTION - Règlement 2025-010

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, que les règlements suivants, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, seront présentés pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2025-010 sur les plans d’implantation et d’intégration architectural

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion

AVIS DE MOTION - Règlement 2025-011

Le conseiller **Pierre Pharand**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2025-011 décrétant l’exécution de travaux de construction d’un bâtiment d’accueil et communautaire à Champboisé et autorisant une dépense de 9 653 100 \$ et un emprunt de 3 630 000 \$

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l’avis de motion.

2025-03-3007 Adoption des règlements 2025-006, 2025-007, 2025-008 et 2025-009

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement numéro 2025-006 relatif aux permis et certificats ;
- Règlement numéro 2025-007 règlement de lotissement ;
- Règlement numéro 2025-008 règlement de zonage ;
- Règlement numéro 2025-009 règlement de construction.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu lesdits règlements et renoncent à leur lecture. Le greffier-trésorier fait les mentions d’usages tel qu’il est stipulé au 2^e alinéa de l’article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2025-03-3008 Adoption du projet de règlement 2025-010

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 2025-010 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée à la majorité

2025-03-3009 Approbation d’un PIIA

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 6 505 086 situé sur le chemin Henri-Chartrand dans le parc d’affaires municipal ;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un PIIA pour la construction d’un bâtiment principal sur ledit lot afin d’y implanter son entreprise d’excavation ;

ATTENDU QUE le PIIA présenté respecte les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation d’urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme dans sa résolution CCU-2024-048 a recommander d’approuver le présent PIIA ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de PIIA # 2025-20001 présenter par 91403030 Québec inc. pour le lot 6 505 086 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2025-03-3010 Autorisation d’une dépense pour l’achat d’un équipement d’incendie

ATTENDU QUE dans sa résolution 2025-02-2987 adoptée le 3 février 2025, ce conseil a autorisé l’achat de divers équipements pour le service de protection contre les incendies tel que prévu au budget d’investissement 2025 ;

ATTENDU QUE le service de protection contre les incendies a pu réaliser des économies significatives sur plusieurs de ces items ;

ATTENDU QUE les économies générées s’élèvent à 11 427 \$ taxes nettes incluses ;

ATTENDU QUE le directeur du service souhaite réaffecter ces économies à l’achat d’équipements qui n’avaient pas été retenus au budget ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 5 423 \$ taxes nettes incluses pour l’achat d’une scie d’incendie et de sauvetage à batterie et d’une tarière à batterie de 10”.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2026.

Adoptée à la majorité

2025-03-3011 Approbation d’une dépense pour l’aménagement d’un stationnement

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu en juillet 2024 une aide financière de 11 500 \$ de Canot Kayak Qc pour l’aménagement d’un accès à la rivière du Lièvre pour embarcations non motorisées sur le chemin de la Rive ;

ATTENDU QUE l’aide financière couvre le sentier menant à la rivière, les marches à aménager et des ponceaux mais ne couvre pas les coûts d’aménagement du stationnement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 29 800 \$ taxes nettes incluses pour l’aménagement d’un stationnement sur le lot 3 299 546 sur le chemin de la Rive.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2025-03-3012 Adoption de la politique d’approvisionnement écoresponsable P-ENV-4

ATTENDU QUE le service d’urbanisme et du développement durable a élaboré un projet de politique d’approvisionnement écoresponsable pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette politique découle des objectifs de la politique environnementale de la Municipalité ;

ATTENDU QUE par l’adoption de cette politique, la Municipalité confirme son engagement envers le développement durable de sa communauté par l’application d’orientations qui respectent les principes et les meilleures pratiques en approvisionnement et qui la mèneront vers une collectivité viable, vivable et équitable ;

ATTENDU QUE le comité d’environnement de la Municipalité a recommandé l’adoption de cette politique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte la politique P-ENV-4 d’approvisionnement écoresponsable et abroge la politique d’approvisionnement P-ADM-4.

Adoptée à l’unanimité

2025-03-3013 Approbation d’une dépense pour l’amélioration de l’entrée et de la voie d’accès de Champboisé de L’Ange-Gardien

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé à des travaux d’amélioration de l’entrée et du chemin d’accès de Champboisé de L’Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE ces travaux ont consisté principalement à l’élargissement de l’entrée et de la voie d’accès et au remplacement d’un ponceau ;

ATTENDU QUE ces travaux ont nécessité du déboisement, du fractionnement de roc mécaniquement et par dynamitage, de l’excavation et du remblai ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve une dépense de 141 000 \$ pour les travaux d’amélioration de l’entrée et du chemin d’accès de Champboisé de L’Ange-Gardien.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l’unanimité

2025-03-3014 Autorisation d’acquérir des servitudes

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de développement domiciliaire du chemin des Terrasses il y a lieu pour la Municipalité d’acquérir des servitudes de drainage et de conservation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’acquisition pour une somme nominale de servitudes de drainage et de conservation dans le secteur du développement du chemin des Terrasse, le tout tel que démontré dans les descriptions techniques préparées par Simon Dufour Handfield, arpenteur-géomètre en date du 26 novembre 2024 sous sa minute 7136 et en date du 18 février 2025 sous sa minute 7335.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l’acte de servitude tel que préparé par Me Anne Philippe, notaire.

Adoptée à la majorité

2025-03-3015 Autorisation de contracter deux nouvelles garanties d’assurance

ATTENDU QUE l’assureur de la Municipalité, le Fonds d’assurance des municipalités du Québec, suggère à la Municipalité d’ajouter deux couvertures à sa police d’assurances générales soit la garantie contre les cyber-risque et la garantie pour les frais de justice ;

ATTENDU QUE le comité d’administration, communication et loisirs a pris connaissance de ces deux propositions et les considère pertinentes pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction à contracter les deux couvertures d’assurance supplémentaires décrites dans le préambule pour une prime totale de 1 312 \$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19000-422 « assurances générales ».

Adoptée à la majorité

2025-03-3016

Autorisation d'accorder un mandat pour la réalisation d'une étude écologique

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder dans les prochaines années, au prolongement du chemin Pierre-Laporte vers l'ouest afin de le relier au chemin Jetté ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire réaliser une étude écologique sur la parcelle de terrain ou sera construite le nouveau tronçon afin de déterminer si le projet nécessite des autorisations environnementales ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 14 429.36 \$ taxes incluses pour la réalisation d'une étude écologique dans l'emprise du futur prolongement du chemin Pierre-Laporte, par la firme A.J. Environnement inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

2025-03-3017

Autorisation de signer une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais relativement à l'élection du préfet au suffrage universel

ATTENDU QUE le 20 février 2020, le conseil des maires de la MRC des-Collines-de-l'Outaouais a adopté le règlement # 275-19 décrétant l'élection du préfet au suffrage universel à compter de 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu que les 6 municipalités de la MRC et cette dernière doivent coordonner leurs démarches en vue de la tenue de l'élection du 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, un protocole d'entente entre la MRC et ses 6 municipalités a été élaboré ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente relatif à la coordination des démarches dans le contexte de l'élection du préfet au suffrage universel prévu pour le 2 novembre 2025 entre les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts et la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à la majorité

2025-03-3018

Approbation d'une dépense pour l'inscription et la participation au congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'ADMQ aura lieu du 18 au 20 juin prochain à Québec ;

ATTENDU QUE le directeur général et la directrice générale adjointe sont membres de cette association et souhaitent participer au congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 170 \$ plus taxes pour l’inscription du directeur général et de la directrice générale adjointe au congrès annuel de l’ADMQ ;

DE PLUS, ce Conseil autorise les dépenses de séjour et de déplacement pour les participants ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire « 02-16002-454 « Formation administration ».

Adoptée à la majorité

2025-03-3019 Autorisation de mandater M. Benoit Brunet pour la rédaction de plans de commandites pour divers événements de la Municipalité

ATTENDU QUE divers événements ont lieu chaque année à la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Benoit Brunet a proposé ses services pour la rédaction d’un plan de commandite et pour la sollicitation de nos trois événements principaux, soit le déjeuner du maire, La Festiv-Été et l’Halloween;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 5 600\$ pour accorder un mandat à M. Benoit Brunet pour l’année 2025 et sera réévaluer en 2026 en fonction des commandites supplémentaires que M. Brunet sera en mesure de nous procurer.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-62000-419 « Services professionnels ».

Adoptée à la majorité

2025-03-3020 Autorisation de procéder à la location d’un balai mécanique

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder comme par les années passées à la location d’un balai mécanique pour le balayage des chemins ;

ATTENDU QU’une somme a été prévue au budget 2025;

ATTENDU QUE la période de location sera d’une durée de 1 mois, 160 heures inclus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location chez Équipements JKL inc, pour une période d’un mois, d’un balai mécanique de marque Global modèle M4 HSD 2018 pour la somme de 25 194.47 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32204-521 « Nettoyage des rues ».

Adoptée à la majorité

2025-03-3021 Autorisation d’accorder un contrat de marquage de la chaussée

ATTENDU QUE des travaux de marquage de la chaussée sont prévus pour ce printemps ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d’invitation écrite en février dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l’octroi du contrat de marquage de la chaussée pour 2025, incluant l’option de marquage des lignes d’arrêt, à la compagnie Marquage Techline Inc pour un total approximatif de 38 272.70 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32206-521 « marquage de la chaussée ».

Adoptée à la majorité

2025-03-3022 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h18

Adoptée à l’unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général et greffier-
trésorier

Je, Marc Louis-Seize, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (3) du Code municipal.